

Xavier HERBAUX  
Association nationale de professeurs de Technologie PAGESTEC  
97, rue de l'Église  
62550 PERNES  
06 22 46 15 52  
[xavier.herbaux@ac-lille.fr](mailto:xavier.herbaux@ac-lille.fr)

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse  
A l'attention de M. Samuel VIOLIN  
IGEN Sciences et Techniques Industrielles

Objet : Devenir de la Technologie au collège

Pernes, le 29 mai 2020

Monsieur l'Inspecteur,

Fondée en 2000, l'association nationale de professeurs de Technologie en collège PAGESTEC a pour but de regrouper des acteurs de cet enseignement afin de mettre en commun des moyens matériels et leur expérience professionnelle. Depuis quelques années, déplorant des dégradations dans ce domaine, elle s'est donné pour but de défendre les conditions d'enseignement de la technologie. Aujourd'hui, ses abonnés et adhérents sont de plus en plus inquiets de l'avenir de la discipline Technologie au collège.

Mis en place en 1985 en remplacement de l'Enseignement Manuel et Technique, l'enseignement technologique au collège a connu de nombreuses modifications qui, la plupart du temps, ont entraîné une dégradation plus ou moins importante de ses conditions d'exercice :

- dans les années 1990, suppression des groupes allégés de 18 à 20 élèves ;
- en 1994, réduction du volume horaire, passant de deux heures hebdomadaires par niveau à 1h30 en sixième, cinquième et quatrième (maintenu à 2h00 seulement en troisième) ;
- en 1998, suppression dans les collèges des Quatrième et Troisième Technologiques créées en 1984 et implantées en lycée professionnel, puis en collège ;
- en 2004, suppression des options « Nouvelles Technologies Appliquées (NTA) » en 4<sup>e</sup> et « Option Technologique » en 3<sup>e</sup>, respectivement créées en 1998 et 1999.
- en 2015, réduction du volume horaire hebdomadaire de 2h00 à 1h30 pour les classes de troisième et suppression de l'option Découverte professionnelle (DP3), souvent prise en charge par les professeurs de Technologie.
- En 2015, suppression de l'heure de décharge statutaire, dite « heure de laboratoire », pour les professeurs de Technologie, heure maintenue pour les professeurs de Sciences et vie de la Terre et Sciences physiques et chimie.

En plus de ces dégradations structurelles, nous déplorons des dégradations du statut. Auparavant, les professeurs souhaitant exercer un enseignement technologique avaient le choix entre le CAPET spécifique Technologie (L1400) pour enseigner en collège et le CAPET STI pour le lycée. Depuis 2012, ces deux CAPET ont été fusionnés dans le CAPET S2I (Sciences Industrielles de l'Ingénieur) permettant d'enseigner indifféremment en collège et en lycée. Nous constatons que depuis cette fusion, le nombre de stagiaires en Technologie collège a fortement chuté. D'autre part, beaucoup de professeurs issus de lycée ayant été obligés de rejoindre un poste de collège n'ont pas apprécié le changement brutal de public et de conditions de travail et ont préféré changer de valence (mathématiques). Pour pallier ces désaffections et la pénurie de professeurs de Technologie qui en découle, les académies ont de plus en plus recours aux contractuels ou vacataires. Ceux-ci, par manque de formation suffisante et face aux difficultés d'enseigner à des pré-adolescents en classes à effectif trop chargé (25 à 30 élèves) avec un matériel insuffisant pour exercer convenablement une discipline expérimentale, finissent par démissionner, laissant les élèves sans enseignement technologique, ce qui est inacceptable.

Les suppressions des groupes allégés et des options et les réductions horaires ont d'autre part engendré des situations pénibles : service partagés sur 2, voire 3 collèges, suppression de postes, mutations non souhaitées,

mais aussi augmentation des barèmes, gelant de fait les possibilités de mouvement dans de nombreuses académies. Phénomènes encore aggravés par l'arrivée dans les collèges de professeurs de lycée technologique (issus des valences Sciences et Techniques Industrielles (STI) et Economie – Gestion) et de lycées professionnels (issus de filières industrielles essentiellement) ayant perdu leur poste suite aux différentes réformes du lycée.

Chacune des réformes s'est accompagnée de changements de programmes et de méthodes d'enseignement, entraînant souvent de profondes remises en question des pratiques et connaissances professionnelles et pédagogiques. Au gré de ces changements, de nouveaux besoins d'équipements apparaissaient. L'engagement financier des conseils généraux s'est progressivement essoufflé face à la croissance exponentielle du coût des machines, des matières d'œuvres, des logiciels, des mises aux normes des laboratoires. Les professeurs ont donné de leur temps, voire de leur budget personnel, pour équiper leur espace de travail. Cet investissement personnel a rarement été reconnu. L'heure de décharge statutaire prévue par le décret de 1950 n'a été accordée qu'à de rares exceptions et au prix d'ardentes négociations avec les chefs d'établissement. Ceux-ci apprécient pourtant l'engagement de nombreux professeurs de Technologie dans les gestions et la maintenance des parcs informatiques des collèges.

En 2005, la refonte des programmes orchestrée par Luc Chevalier entraîne la disparition du volet économie – gestion. La part des professeurs de Technologie issus d'une formation de base tertiaire ont alors perdu la partie de programme qu'ils maîtrisaient le mieux. Autre disparition de ces programmes, les pratiques sociales de référence introduites dans les années 1980 par Jean-Louis Martinand. Pour les élèves, ce sont là deux aides précieuses à l'élaboration de leur projet personnel et professionnel qui manquent.

Lors de la dernière réforme du collège sous le ministère de Mme Vallaud-Belkacem, la Technologie a perdu sa principale spécificité qui était la conception et la fabrication d'objets techniques par les élèves. Il nous a été expliqué que cette mesure avait été dictée, paraît-il, par une demande des associations de parents d'élèves qui n'admettaient plus que ces objets soient vendus aux élèves, ce qui contrariait la notion de gratuité de l'école publique, les voyages scolaires, cent fois plus onéreux, n'étant curieusement pas impactés. En contrepartie, nos programmes ont été agrémentés d'un surplus de nouvelles technologies au travers notamment de notions de programmation de robots ou de cartes à micro-contrôleurs, ce qui était censé, nous disaient les inspecteurs, apporter de la modernité et même de la « noblesse » à notre matière. Cette « modernisation », souvent couplée à un manque de moyens, ou à la disparité de ceux-ci selon les territoires, se solde par un enseignement plus abstrait, dématérialisé, au détriment de l'aspect concret qu'il offrait auparavant, permettant aux élèves de développer également l'intelligence de la main et du geste. Du fait du coût substantiel de ces technologies et de la participation de plus en plus timide des Conseils départementaux, il nous a fallu plusieurs années pour mettre en place ces nouveautés. En parallèle des recherches de financement, nous avons fait l'effort une nouvelle fois de nous former, souvent de nous auto-former. Et en même temps, nous avons vu nos collègues de mathématiques et aujourd'hui de sciences physiques être convoqués à des stages disciplinaires de formation à la programmation de cartes à micro-contrôleurs et de mini-robots. Ceci ajouté à la suppression de l'heure de décharge statutaire entraîne lassitude, usure et crainte de l'avenir.

Les syndicats ont dénoncé la suppression de cette heure de labo, mais n'ont obtenu que la promesse de l'octroi d'une « indemnité pour mission particulière » (IMP) au seul professeur coordonnateur, à condition qu'au moins deux enseignants occupent les laboratoires de Technologie. Dans les faits, il s'avère que les principaux de collège préfèrent privilégier les matières « nobles », français, mathématiques, histoire-géographie, langues étrangères, latin, dans la distribution des IMP comme dans la répartition des 3 heures libres par division qui ne servent que rarement à créer des groupes en Technologie, comme dans les autres matières expérimentales. Dans les collèges, le nombre de professeurs des pôles littéraires et mathématiques fait que les décisions des conseils d'administration sont rarement en faveur des « petites » matières.

L'instauration d'une épreuve de « sciences et technologie » au Diplôme National du Brevet en 2015 avait redonné l'espoir d'une reconnaissance. Mais chaque année, les associations de parents d'élèves de nombreuses académies demandent que la Technologie ne figure pas à l'examen de fin d'année de troisième par souci d'équité, certains collégiens restant de nombreux mois, voire années, sans accès à cette matière faute de professeur.

En septembre et octobre 2019, le Conseil Supérieur des Programmes consultait une commission d'experts afin de réfléchir au renforcement des enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable. Parmi les personnalités présentes figurent des Inspecteurs généraux d'histoire-géographie, physique-chimie, sciences et technologie du vivant, de la santé et de la terre, mais aucun représentant de l'enseignement technologique. Certes, les référentiels de technologie ont été enrichis du fruit de cette concertation, mais cette absence nous interroge.

Dernièrement enfin, dans le cadre de la continuité pédagogique instaurée pendant le confinement imposé par la crise sanitaire du covid-19, le CNED a mis en place l'opération « Ma classe à la maison ». Comme la programmation des premières semaines de cours du cycle 4 ne proposait aucune séance de Technologie, alors que les sciences expérimentales (SVT, comme Sciences physiques) y figuraient, nous avons pris contact avec le CNED pour connaître la raison de cette « omission ». Après plusieurs relances, le 16 avril, nous avons obtenu la réponse évasive suivante : « *Le CNED a travaillé avec l'inspection Générale sur la question de l'ajout de ressources en technologie. L'intégration de contenus demande du temps, autant sur la sécurisation des droits associés, que sur l'adaptation aux formats acceptés par notre plateforme. Tout cela est incompatible avec les contraintes actuelles et les délais impartis.* ». Et il a fallu attendre la 6<sup>ème</sup> semaine pour voir apparaître une séance de Technologie en 4<sup>ème</sup>, la 7<sup>ème</sup> semaine en 5<sup>ème</sup> et toujours rien en 3<sup>ème</sup>. Or, cette période de télétravail éducatif a révélé, outre les problèmes d'équipement des familles, la fragilité des infrastructures officielles (saturation des serveurs, débits insuffisants dans certaines régions), les lacunes dans les usages du numérique de certains enseignants, ainsi que leur méconnaissance des bonnes pratiques. Quelques-uns, face aux carences des plateformes officielles, se sont tournés vers des outils plus ou moins « exotiques » en contradiction avec le RGPD. Beaucoup de professeurs de Technologie, en plus de la préparation et de la mise en ligne de leurs séquences pédagogiques, ont été sollicités par leurs collègues, leur administration, des parents, pour résoudre des problèmes de connexion, pour donner des conseils d'utilisation de logiciels, pour paramétrer des ordinateurs ou tablettes de leur collègue en vue de prêt à des professeurs ou familles sous-équipés, pour partager leurs séquences et documents sur des serveurs académiques afin de constituer des banques des données. Dans la « Nation apprenante », les professeurs de Technologie ne seraient-ils que des techniciens au service de la communauté, alors que leur discipline est ignorée ?

Cette dégradation progressive d'une discipline qui nous semble essentielle pour un citoyen en devenir, au même titre que la dégradation des enseignements industriels des lycées généraux, technologiques et professionnels, augure-t-elle de sa disparition pure et simple ou de sa dilution dans les sciences, ce qui aurait quasiment le même effet, conséquence d'une tertiarisation de la France ? La crise actuelle due au corona virus et les autres dégradations de notre écosystème ne justifient-elles pas l'existence d'un enseignement technologique renforcé ? Cette dégradation de l'enseignement technologique et professionnel est-elle compatible avec une ré-industrialisation du pays dont la nécessité a été révélée par la crise actuelle ?

Les dernières déclarations du ministre Blanquer concernant une possible réforme des enseignements artistiques et de l'éducation physique et sportive ne sont pas rassurantes. L'enseignement technologique pourrait-il à terme être confié à des "Fab Labs" ?

Pour toutes ces raisons, nous aimerions connaître votre point de vue de la situation et du devenir de la Technologie au collège, afin, du moins nous l'espérons, de dissiper les inquiétudes et ainsi rétablir la confiance de nos collègues et adhérents.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'association PAGESTEC,  
Xavier HERBAUX, président